

Objet : convocation

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le
lundi 25 janvier 2016 à 20 h 30 en Mairie.

Ordre du jour :

1- Budgets :

- Examen et approbation des comptes administratifs 2015 de l'ensemble des budgets.
Les éléments vous seront transmis dans le courant de la semaine prochaine.
- Indemnité de conseil du percepteur.
Il y aura lieu de délibérer pour attribuer l'indemnité de conseil au percepteur pour 333,70 €.
- Côtes irrécouvrables.
Suite à deux impayés de 39,40 € et 0,92 € liés à deux habitants partis sans laisser d'adresses, il y aura lieu d'admettre ces deux côtes de 2014 en non valeur.
- Subventions.
Il y aura lieu de délibérer pour approuver le signature du contrat Ardèche Terre d'eau 2015-2017 intégrant les subventions de mise en conformité des captages de la commune pour les années à venir.

2- Animation :

- Concours photos.
La commission animation propose l'organisation d'un concours photo. Il y a aura lieu de décider de son organisation et d'approuver le règlement.
- Cinéma au village.
La commission animation propose de reconduire les séances de projection de cinéma. Il y a aura lieu de se prononcer sur cette reconduction et sur le programme des films proposés.
- Contes.
Dans la cadre du festival de contes « Paroles en Festival », l'AMAC propose une soirée contes financée par la CCPAV. Il y aura lieu de se prononcer sur cette proposition.

Mairie de
Saint-Etienne-de-Boulogne

Le Village - 07200
tél : 04-75-87-11-23

mairie.saint-etienne-de-boulogne@laposte.net

- Exposition.

Les archives départementales proposent une exposition « Nous sommes tous des enfants de migrants. Enfants migrants et acteurs de l'accueil en Ardèche de 1936 à nos jours ».

- Conférences.

Il est proposé d'organiser deux conférences historiques au village, au printemps été à l'automne.

- Fête des plantes.

Il est proposé de reconduire l'animation autour du vélo dans le cadre de la fête des plantes et du pain 2016.

3- Environnement :

- Association des élus opposés au gaz de schiste.

Il y aura lieu de délibérer pour verser la subvention annuelle à l'association ACEGDS sur la base de 0,50 € par habitant pour l'année 2016.

- Polénergie.

L'association Polénergie accompagne la commune dans la mise en place d'une chaufferie à bois granulés et propose à la commune en retour d'adhérer à l'association (50 €).

- Véhicules électriques.

Le SDE 07 développe un programme de bornes de recharge de véhicules électriques. Il s'agit d'un transfert de compétence vers le SDE 07. La commune a été ciblée étant donné la présence du Col d'Auriolles (co-voiturage). A ce jour, le projet n'est pas plus précis que la seule idée. Pour la commune, le transfert de compétence n'enlève rien, et ne coûte rien en lui-même, en sachant qu'une contribution de 2500 € forfaitaires sera demandée pour chaque borne posée s'il est par la suite décidé d'en poser à Saint-Etienne (une délibération spécifique sera alors prise). Par contre, la date limite pour délibérer sur le transfert de compétence est fixée au 31/01/16. Après se sera trop tard pour 5 ans. Il paraît donc préférable de le faire à titre conservatoire sans préjuger de la pose ou non de bornes.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Maire
Franck Brechon

